## CHAPITRE VIII.—ÉDUCATION ET RECHERCHES

SYNOPSIS			
	PAGE		PAGE
Partie I.—L'enseignement scolaire  Section 1. L'enseignement dans les	344	SECTION 5. BIBLIOTHÈQUES	375
PROVINCES ET LES TERRITOIRES SECTION 2. STATISTIQUE DES ÉCOLES, UNI-	344	DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE	379
VERSITÉS ET COLLÈGES	352	Partie III.—Recherches scientifiques et	
secondaires régies par les provinces	353	industrielles	380
Sous-section 2. Écoles élémentaires et secondaires privées	358	RECHERCHES	380
Sous-section 3. Universités et collèges	<b>3</b> 60	ATOMIQUE	388
Partie II.—Initiatives culturelles	367	CHERCHES SCIENTIFIQUES ET INDUS-	
SECTION 1. LES ARTS ET L'ÉDUCATION	367	TRIELLES	391
Section 2. Rôle éducatif et culturel de l'Office national du film	370	Sous-section 1. Organismes fédéraux Sous-section 2. Organismes provinciaux	391 392
SECTION 3. RÔLE ÉDUCATIF ET CULTUREL DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA	371	Sous-section 3. Recherches médicales Sous-section 4. Recherches dans les uni-	395
SECTION 4. LE CONSEIL DES ARTS DU		versités	397
Canada	373	Sous-section 5. Recherches industrielles	398

Nota.—On trouvera face à la page 1 du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

## PARTIE I.—L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE\*

## Section 1.—L'enseignement dans les provinces et les territoires

La présente section porte surtout sur l'élément de la population inscrit aux écoles régulières, soit environ un Canadien sur six. Elle ne prétend pas présenter tout le panorama de l'enseignement au Canada. Beaucoup poursuivent des études à temps partiel ou le soir et chacun acquiert une formation parascolaire au moyen des journaux, de la radio et de la télévision, du cinéma, des livres, des périodiques, etc. La plupart des enfants âgés de six à treize ans vont à l'école, certains commencent l'école ou fréquentent un jardin d'enfants à cinq ans. Quelque 7 p. 100 quittent l'école à treize ans et, à partir de cet âge, le nombre de ceux qui poursuivent leurs études diminue rapidement d'année en année. Ainsi, à 14 ans, 90 p. 100 des enfants sont encore écoliers; à 15 ans, le pourcentage tombe à 76, à 16 ans il est de 55, à 17 ans de 37, à 18 ans de 23 et à 19 ans de 14. Seulement 15 p. 100 des jeunes de 20 à 24 ans fréquentent encore l'école et moins de 1 p. 100 au delà de cet âge.

A l'instruction de la jeunesse s'emploient quelque 130,000 membres de la population active qui forment le corps enseignant des écoles et universités. En plus, on compte des milliers d'employés à temps partiel ou de bénévoles qui s'occupent d'éducation populaire. Un personnel, important quoique moins nombreux, est chargé de l'administration et de l'inspection des écoles, et de formuler la ligne de conduite à suivre. Enfin, d'autres citoyens, un peu plus nombreux, sont élus ou nommés à titre bénévole membres des commissions scolaires.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique attribue aux provinces le domaine de l'enseignement et chacune a façonné le système qui répond à ses besoins. Le gouvernement fédéral garde la responsabilité de l'enseignement des Indiens, des Esquimaux et des enfants dans les territoires ainsi que de l'enseignement dans les pénitenciers et les établissements militaires.

<sup>\*</sup> Rédigé à la Division de l'éducation du Bureau fédéral de la statistique.